

UN PARCOURS PERSONNALISÉ POUR PRENDRE SOIN DE VOUS APRÈS UN CANCER



Votre traitement actif vient de se terminer ?

Vous pouvez bénéficier sur prescription médicale d'un parcours individualisé de soins proche de votre domicile pour améliorer votre bien-être et votre qualité de vie.

Parlez-en à votre oncologue ou votre médecin traitant !

En fonction de vos besoins, ce parcours sera **individualisé, modulable et coordonné** par des structures ayant identifié un ensemble de professionnels pour **vous accompagner au plus proche de votre domicile.**

Les soins de support proposés peuvent comprendre un bilan d'activité physique, qui donne lieu à l'élaboration d'un projet d'activité physique adaptée* et/ou un bilan diététique et/ou un bilan psychologique ainsi que des consultations de suivi diététiques et psychologiques.

Ce parcours est prescrit par votre cancérologue, pédiatre, ou médecin traitant pour un **montant maximal de 180 euros par an et par patient, sans reste à charge ni avance de frais.**

* Le forfait de 180€ ne comprend pas la prise en charge des séances d'activité physique adaptée, mais la structure coordinatrice pourra vous adresser vers des structures et professionnels partenaires.



Pour en savoir **+**
occitanie.ars.sante.fr

Rubrique : Santé et prévention >
Soins et maladies > Cancer

